

Bulletin
d'informations
de la Ligue
Nationale
Pour la Liberté
des Vaccinations

Réalités & vaccinations

N°7

Avril
2007

Le mot du Président

P. 2

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle

P. 4

Réponse des candidats

P. 5

BCC action urgente

P. 6

Action pour les élections législatives

P. 7



ELECTIONS

L'assemblée générale de la Ligue Nationale Pour la Liberté des Vaccinations aura lieu le samedi 2 juin 2007 à Grenoble. Ceci est une information. La convocation à l'AG vous parviendra avec votre carte 2007 par courrier séparé.

5€

Rendu
chez vous 7€





Le mot du Président

Voici un numéro spécial élections.

Nous avons interrogé douze candidats à l'élection présidentielle. Nous leur avons demandé une réponse avant le 26 mars Date du bouclage du journal, nous publions en page 5 leurs réponses à nos trois questions.

1. Êtes-vous favorable à l'abrogation des nouvelles sanctions pénales appliquées pour le refus de vaccinations ?
2. Êtes-vous favorable à la suppression des obligations vaccinales comme dans tous les pays d'Europe excepté le Portugal ?
3. Êtes-vous favorable à la mise en place d'une telle politique de santé (mise en place en place d'un corps intermédiaire (type Heilpraktiker) entre patients et médecins) même sans prise en charge financière par la SS et ceci comme dans tous les pays d'Europe sauf l'Italie et la Belgique ?



Le Président
Jean-Marie Mora

Nous avons joint à notre courrier un livret "Au premier rang la pollution du sang", document de huit pages. Ce dernier tente avec une première page d'accroche, d'alimenter la réflexion de ces personnes qui souvent n'ont aucune idée de notre combat.

Pour vous permettre la même efficacité avec les candidats aux législatives de votre circonscription, vous trouverez en page 7 le mode d'emploi de ces textes, nous en attendons beaucoup, car de cette manière nous devrions savoir dès le 18 juin 2007 ce que pensent les nouveaux élus députés, sur le combat qui nous occupe depuis si longtemps. Une législature ne dure que quatre ans et il est intéressant de savoir dès le début de cette dernière l'avis personnel de chacun sur le sujet qui nous préoccupe, avant qu'il ne soit empêtré dans des problèmes de groupes, et nous pourrions, de cette manière, éventuellement, leur rappeler la position qui était la leur avant qu'ils ne soient membres d'un groupe parlementaire.

Aujourd'hui au moment ou nous bouclons ce journal et bien que le ministre ait annoncé que la décision serait prise au cours du premier trimestre, les textes de la levée de l'obligation du vaccin BCG

ne sont toujours pas parus et ne sont pas prêts.

Ce qui devrait être pris comme mesure c'est la levée de l'obligation avec le maintien de la recommandation pour tous et d'une très grande recommandation pour les populations à risque et à haut risque.

Ces textes vont bien finir par paraître mais pas aussi rapidement que nous l'aurions souhaité.

La tuberculose est une maladie qui a marqué les esprits des populations pendant plusieurs siècles, on en a même écrit un opéra, cette maladie à évolution généralement lente, sournoise, dont on vient seulement d'inventer les premiers tests de dépistage "in vitro" (tests Elispot et Quantiferon) est encore présente à l'esprit de chacun.

Contre cette maladie, deux français, Calmette et Guérin, ont inventé un vaccin. Ce dernier pas plus que les autres n'est efficace, mais comme les autres il va bénéficier pour s'imposer d'une campagne extraordinairement mensongère et tous ceux qui tentèrent de s'y opposer ont été socialement exécutés. Grâce à ces faux arguments il va même devenir obligatoire et c'est cette obligation, qui

Directeur
de publication
Jean-Marie MORA

Rédaction
Jean-Marie MORA

Mise en page
impression
ALPIcom

Crédit photos
Photo Service
Jérôme Walle

Edition
Ligue Nationale
Pour la Liberté des
Vaccinations
BP 816
74016 Annecy Cedex
Tél. 04 50 10 12 09

Dépôt légal
avril 2007

ISSN 1777-3262

a mis cinq ans à s'imposer, qui va aboutir à la naissance de notre association : la Ligue. C'est dire si la disparition de son obligation à laquelle nous avons officiellement été associés sera l'atteinte d'un de nos objectifs.

De ce vaccin mythique dont on nous en a tellement dit qu'il était merveilleusement efficace, on a fini par entendre ses anciens partisans dire que c'était un vaccin égoïste, que c'était un vaccin qui ne protégeait pas de la maladie contre laquelle il avait été inventé ; la tuberculose pulmonaire. L'OMS qu'on ne peut soupçonner d'être à nos côtés dit, que l'utilisation du BCG en France est stupide.

Un représentant des laboratoires Mérioux me disait le 14 novembre à l'audition publique sur le BCG, la disparition de l'obligation du BCG sera-t-elle le début du déclin de la Ligue Nationale Pour la Liberté des Vaccinations ? "La Ligue n'a plus de raison d'être, même ses initiales n'auront plus de sens". Je lui ai répondu que LNPLV pourrait vouloir dire :

**Ligue Nationale Pour la
Libr'information sur les Vaccinations**

Qu'il restait encore trois vaccins obligatoires en France le D T P mais surtout, que la pression médicale, la pression sociale, la désinformation, l'inféodation aux "labos" de la presse médicale et de la presse en générale était telle, que la présence de la Ligue était plus indispensable aujourd'hui, qu'hier.

Notre présence sera indispensable, même sans obligation. Quand on voit qu'environ 30 millions de personnes ont été vaccinées en France en 24 mois avec le vaccin anti-hépatite B c'est la preuve que les campagnes de vaccinations n'ont pas besoin d'une loi d'obligation pour atteindre leur objectif, et que notre absence du débat serait catastrophique.

Dans le journal de La SS de décembre 2006 "Finiissons -en !" page 4 on a pu lire **"plus les personnes ont un niveau d'étude ou de formation élevé, plus ils sont défavorables à l'obligation vaccinale"** à contrario ceux qui acceptent cela sans rien dire seraient donc "des imbéciles heureux" merci pour eux !

Lors de notre fondation nous avons du faire la démonstration de l'inefficacité et des dangers de 5 vaccins. Aujourd'hui

c'est pour une vingtaine de vaccins que nous devons faire cette démonstration, notre démarche est donc encore plus indispensable mais aussi plus complexe.

Les laboratoires rêvent de nous voir disparaître. Alors restez de fidèles membres actifs de la Ligue même lorsque nous aurons obtenu la levée légale de toute obligation, car sans notre existence les vaccinations s'imposeront à tous, même hors du cadre de l'obligation légale.

Les Espagnols, les anglais et bien d'autres populations sont plus vaccinés que nous français, car les associations de leurs pays qui se battent avec les mêmes objectifs d'information que nous ont peu d'adhérents, et donc peu de moyens, du coup l'information plurielle sur les vaccins n'existe pas dans leur pays.

Grâce à la grande activité de la Ligue, aujourd'hui vous savez

Si nous disparaissions, vos enfants saurons peut-être (et encore) mais vos petits enfants ne saurons pas, c'est sûr. Tout ce travail, votre combat auront été inutiles et cette information différente sur les vaccins n'existera plus. Ne parlons pas des nouveaux vaccins qui arriveront dans le futur sur le marché.

L'absence totale d'un débat sur la santé pendant cette campagne nous laisse entrevoir la méconnaissance absolue du sujet, même par ceux qui comme Al Gore ou Nicolas Hulot se battent pour sauver la planète. Contre les OGM écrit Nicolas Hulot, sauf pour le vaccin OGM contre la rage. Corine Lepage invite Sylvie Simon à venir s'exprimer sur la liberté de l'information mais lui coupe la parole, et l'empêche de parler des Vaccinations, GREEN PEACE même ne se bat pas contre les médicaments OGM. Seul le MEI d'Antoine Waechter a pris officiellement position contre l'obligation vaccinale mais n'est pas candidat à l'élection présidentielle. Jean-Marc Governatori, Président de la "France en action" a répondu positivement à chacune des questions, abandon des sanctions pénales, levée de l'obligation vaccinale, mise en place des thérapies alternatives. Malheureusement, il n'a pas recueilli les 500 signatures lui permettant d'être présent à l'élection présidentielle.



Monsieur ou Madame,

Vous êtes candidat(e) à l'élection **présidentielle**. A ce titre, nous souhaitons vous interroger sur les sujets qui préoccupent les membres notre association. Merci de nous répondre au plus vite pour que votre réponse puisse être publiée dans notre journal "Libertés et Vaccinations" dont nous bouclerons l'édition spéciale élection le 26 mars 2007.

Qui sommes nous ? La Ligue Nationale Pour la Liberté des Vaccinations a été fondée le 8 juillet 1954 par le président Marcel Lemaire et notre vice président fondateur était le docteur Arbeltier, médecin chef de l'hôpital de Coulommiers, député de Seine et Marne et Vice Président de l'Assemblée Nationale.

Notre devise : que la vaccination redevienne un acte médical librement consenti.

Nos victoires : L'indemnisation par l'état des victimes de vaccinations obligatoires pratiquées dans un centre agréé (8 procès) puis quelque soit l'endroit ou avaient été pratiquées ces vaccinations (5 procès). Le respect des certificats de contre indication d'ailleurs prévu aux articles R3111-8 à R3111-18 du CSP.

La LOI n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, publiée au J.O. du 6 mars 2007 a transformé le refus de vaccination en délit, alors qu'il était auparavant une simple contravention (art 37).

Parmi les motifs invoqués pour faire voter ce texte, figurait la possibilité de reconnaître par l'absence de vaccination à l'école, les enfants dont les parents pouvaient être dans une secte. Le ministre et la rapporteur madame Pécresse se sont opposés à cet article par deux fois sans succès en première lecture à l'Assemblée Nationale et, ensuite, sans plus de succès, 101 Sénateurs se sont également prononcés contre cet article.

Devant la mauvaise foi du député qui a introduit cette aggravation, et lors d'une conférence publique qu'il animait à 69560 Ste Colombe, le 15 février à 19h (dans sa circonscription), Président de Ligue Nationale Pour la Liberté des Vaccinations, je suis allé à sa rencontre et lui ai publiquement demandé :

"Peut on utiliser un acte médical comme la vaccination pour tester (débuser, dépister) la dérive sectaire des parents. Est-ce une stratégie efficace ?".

Profitant de la présence au coté du député d'un jeune homme, ex "Témoin de Jéhovah" qui avait raconté son difficile parcours pour retrouver sa liberté, j'ai fait préciser par ce jeune homme que les enfants qui étaient dans les familles faisant partie des "Témoins de Jéhovah", étaient vaccinés. Car si les "Témoins" sont opposés aux transfusions sanguines ils ne le sont pas aux vaccinations.

Malgré un rappel de la question, le député a dévié sur la transfusion sanguine. Il n'a jamais répondu à ma question.

Puis j'ai interrogé "l'Eglise de Scientologie" à Genève, pour connaître la position de cet organisme. Ce dernier a la même position, s'il impose à ses adeptes de prendre soin de leur corps pour le maintenir en bonne santé, il n'a aucune opposition aux vaccinations.

Voilà donc deux "sectes", qui sont présentées par le président de la commission contre les dérives sectaires comme les deux plus dangereuses en France, qui échapperaient à la détection par ce moyen. Quel est le vrai motif du dépôt de

cet amendement par ce député du Rhône dont vous connaissez certainement le passé équivoque. Je ne veux pas croire que la présence de l'institut Meyrieux dans son département serait le motif de l'introduction de ce texte ?

Êtes-vous favorable à l'abrogation de ces nouvelles sanctions pénales ?

Dans un état moderne comme la France la persuasion doit être la règle. L'obligation ne serait acceptable que si la vaccination était absolument efficace et sans aucun risque, ce qui n'est pas le cas. Le BCG autrefois vaccination mythique est aujourd'hui complètement remis en cause. Vérité hier La vaccination contre l'hépatite b dans la population générale est un bon exemple d'efficacité, sans obligation : 26 millions de personnes vaccinées en 24 mois.

La loi Kouchner de 2002 impose d'ailleurs le consentement éclairé pour tout acte médical. La vaccination est bien un acte médical et, à ce titre, elle entre dans le champ d'application de cette loi.

Par ailleurs, dans la lettre d'information de l'assurance maladie N° 2 de décembre 2006, on peut lire en page 4 au 3^e alinéa : "plus les personnes ont un niveau d'étude ou de formation élevé, plus ils sont défavorables à l'obligation vaccinale". Je vous laisse le soin d'imaginer la conclusion qu'on peut tirer d'une telle remarque pour ceux qui acceptent cette obligation sans réagir.

Êtes-vous favorable à la suppression des obligations vaccinales comme dans tous les pays d'Europe excepté le Portugal ?

Accessoirement devons nous avoir comme modèle de modernité la législation du Portugal ?

Notre couverture médicale et le déficit de la Sécurité Sociale sont un véritable problème dont vous hériterez dès le premier jour de votre mandat.

Personne ne parle dans cette campagne des médecines alternatives. Or, un pays comme l'Allemagne a mis en place un corps intermédiaire (Heilpraktiker) entre patients et médecins qui fonctionne parfaitement depuis 66 ans. Et le Conseil de l'ordre des médecins de ce pays ne se bat pas contre ces médecines, comme le fait le conseil de l'ordre français. Il travaille en collaboration avec elles pour le plus grand bien des populations.

Ces pratiques sont même remboursées, et la SS Allemande n'est pas déficitaire. Chez nous la plupart de ces médecines ont les faveurs de plus de 60 % de la population française et leurs praticiens ont un regard très nuancé sur l'obligation vaccinale.

Êtes-vous favorable à la mise en place d'une telle politique de santé, même sans prise en charge financière par la SS et ceci comme dans tous les pays d'Europe sauf l'Italie et la Belgique ?

Pour vous permettre d'avoir un autre regard sur la question de l'obligation vaccinale, nous joignons à cet envoi un document original qui est un extrait de nos positions et dont vous pouvez trouver un développement sur notre site Internet à l'adresse <http://infovaccin.fr>.

Le réseau d'associations dont nous faisons partie et les 3 300 familles qui adhèrent à notre association sont impatients de connaître votre réponse à ces trois questions qui vont les éclairer et leur permettre de faire un choix en connaissance d'opinions. Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer mes très sincères salutations.

Réponse des candidats à l'élection présidentielle

aux 3 questions posées par la Ligue Nationale

Pour la Liberté des Vaccinations

Nous pensons que les réponses à des questions si simples pouvaient se faire par oui ou par non : monumentale erreur. Un seul candidat a répondu à notre courrier.

J'ai passé 9 jours à téléphoner à tous, et particulièrement au parti socialiste où j'ai du raconter 17 fois mon histoire à 17 personnes différentes.

Des réponses nous sont parvenues par e.mail et nous en avons fait un résumé. Pour lire l'intégralité de ces réponses allez sur le site "infovaccin.fr" onglet "élections".

M. Olivier BESANCENOT

La position est la plus éculée possible en matière d'efficacité des vaccins sauf que jamais le mot obligatoire n'est écrit, il est remplacé par vaccination de masse pour des vaccins futurs contre le Palud ou le sida (NDLR).

Mme Marie-George BUFFET

Ne répondra pas à ce genre de questionnaire.

M. Gérard SCHIVARDI

Pas de réponse au courrier et pas de possibilité de le joindre par téléphone.

M. François BAYROU

Le débat sur ce sujet n'ayant pas eu lieu à la commission santé de l'UDF, cette dernière ne peut répondre par oui ou par non à ces 3 questions. Elle propose si François Bayrou est élu, d'organiser un débat sur ce sujet avec la représentation nationale. Elle souhaite qu'y participent les professionnels n'ayant pas de liens d'intérêt avec les laboratoires fabricants, des représentants des consommateurs et de la Ligue Nationale Pour la Liberté des Vaccinations. Le but étant la santé publique dans le respect de la liberté de chacun.

M. José BOVE

Pas de réponse au courrier du 9 Mars et on tombe sur un répondeur quand on appelle.

Mme Dominique VOYNET

Mme Voinet s'est mobilisée avec les élus de son groupe pour s'opposer aux mesures d'aggravation des sanctions pénales et a voté contre. Elle propose de respecter le droit au choix thérapeutique quand celui-ci ne remet pas en cause la santé publique. Dans son programme pour cette présidentielle, elle affirme clairement être pour le pluralisme thérapeutique.

M. Philippe de VILLIERS

Philippe de Villiers est favorable, s'il devient président de la République, à une nouvelle évaluation, par des laboratoires indépendants, de l'efficacité et des conséquences pour la santé de chaque vaccin aujourd'hui obligatoire. La santé publique doit s'appuyer sur la liberté de chacun.

Mme Ségolène ROYAL

Depuis le 23 mars, après 17 coups de téléphone à 17 personnes différentes, on m'a certifié que la réponse à nos 3 questions était parti le jeudi 29 mars par courrier. Au siège de campagne, on a été incapable de me trouver ce texte et de me l'envoyer par e.mail ou par fax ou même de me le lire. Ce mardi 3 avril cette lettre n'est toujours pas au courrier de ce matin, nous bouclons ce numéro avec une semaine de retard à cause des deux premiers candidats sans qu'ils aient donné leur réponse (NDLR).

M. Frédéric NIHOUS

Pas de réponse au courrier et pas de possibilité de le joindre par téléphone.

M. Jean-Marie LE PEN

Non à l'aggravation des sanctions pénales, oui à la levée des obligations vaccinales, oui aux thérapies alternatives à la condition que tout cela soit bien encadré.

Mme Arlette LAGUILLER

Pas de réponse au courrier et pas de possibilité de la joindre par téléphone.

M. Nicolas SARKOZY

Malgré notre lettre du 9 mars et 5 appels téléphoniques avec promesse de réponse pendant le Week-End, ce matin 2 avril 10h, réponse déplorable : nous n'avons pas pu vous répondre. Si le journal arrive si tardivement, c'est à cause de ça (NDLR).



BCG Action urgente

(sur Internet également)

Philippe BAS, ministre de la Santé et des Solidarités (c'est le nouveau ministre)
MINISTERE DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES
14, avenue Duquesne - 75007 PARIS
Ce mercredi 21 mars nous recevons du
MINISTERE DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES

- 1 Le Comité Technique des Vaccinations et le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, section des maladies transmissibles, soulignent que la vaccination des enfants par le BCG ne sert en aucun cas de stratégie de remplacement à la lutte contre la tuberculose. Cette vaccination a une efficacité incertaine sur la transmission de la maladie entre adultes, qui sont, eux, la source principale de cette transmission.
- 2 Le Comité Technique des Vaccinations et le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, section des maladies transmissibles, recommandent la mise en oeuvre rapide et la pérennisation du programme de lutte contre la tuberculose.
- 3 Le Comité Technique des Vaccinations et le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, section des maladies transmissibles, recommandent, au moment de la mise en oeuvre du programme national de lutte contre la tuberculose, la suspension, chez l'enfant et l'adolescent, de l'obligation vaccinale par le vaccin BCG mentionnée dans les articles L 3112-1 et R 3112-1 A et B du code de la santé publique.

Nous voilà repartis pour des semaines ou des mois avant que les textes paraissent au J.O. Il est urgent de donner un petit coup de pouce pour faire accélérer la parution de ces textes. C'est le moment ou jamais d'écrire au ministre, que vous ayez des enfants ou pas.

Voici une suggestion de courrier. N'hésitez surtout pas à personnaliser : par exemple si vous payez un nounou pour éviter la crèche et son vaccin dites plutôt par exemple : "Pour éviter cette vaccination nous payons...". Si, comme à Paris, on vous refuse une contre-indication dites-le.

D'une manière générale, plus votre lettre sera personnalisée et plus elle sera lue. N'oubliez pas d'indiquer l'objet de votre courrier, c'est plus simple pour eux pour comptabiliser. Enfin, n'attendez aucune réponse personnelle.

Objet : BCG et lutte contre la tuberculose

Monsieur le ministre,

Vous savez que depuis plus d'un an, la suppression du monovax au profit du BCG SSI intradermique de réalisation délicate, avec une souche beaucoup plus réactogène a provoqué de très vives réactions de la part de l'Académie de Médecine, des Sociétés de pédiatries, Fédérations de médecins, pédiatres et médecins de terrain ainsi que colères et angoisses des parents confrontés à l'intransigeance des crèches, au refus de nombreux médecins de pratiquer cette vaccination et à l'angoisse de celle-ci.

Ainsi, de nombreuses familles paient à prix d'or des nounous à domicile pour éviter cette vaccination à leur enfant et attendent avec impatience la levée de l'obligation pendant que d'autres continuent de regretter d'avoir laissé faire cette vaccination ou sont en colère de ne pas avoir eu d'autre choix, où de voir des contre-indications parfaitement valables rejetées par certaines PMI comme à Paris ("pas de vaccin, pas de crèche : la contre-indication ne relève pas du mode de garde collectif").

Votre ministère n'a pas su anticiper cette situation en faisant préparer ce plan tuberculose plus tôt. Cette carence a engendré une situation impossible qui nuit à l'image de la santé publique. Maintenant que les Comités d'experts se sont prononcés, je pense que vous aurez à cœur d'effacer très rapidement cette ombre qui a entaché votre ministère aux yeux des très nombreuses familles concernées.

Vous pourriez écrire : que le retard pris pour la parution du décret de suspension de l'obligation du BCG est un vrai handicap pour les familles qui doivent inscrire leurs enfants dans les crèches ou à l'école, et que vous ne comprenez pas que le ministre qui s'est engagé à le faire au cours du 1^{er} trimestre continue d'attendre, on se demande pourquoi puisque tous les comités et organismes concernés ont donné leur avis pour la suspension de cette vaccination dont la pratique avec le BCG, SSI est tellement dangereuse que la plupart des pédiatres refusent de la pratiquer. Etc...

Action pour les élections législatives

Dans cet envoi, vous trouverez sur une feuille blanche un texte de lettre qui servira à ceux qui n'ont pas accès à Internet. Vous pouvez faire des photocopies (recto verso) de ce texte pour interroger les candidats aux législatives de votre circonscription. Il suffit de rajouter vos coordonnées, celles de votre destinataire, sans oublier de signer ce courrier.

Ceux qui ont un accès à Internet trouveront sur le site de la ligue à site <http://infovaccin.fr/> ce texte qu'ils pourront utiliser en le personnalisant. Nous n'avons pas utilisé d'adjectif devant s'accorder au masculin ou au féminin pour que le corps de la lettre puisse s'envoyer tel quel, à un candidat ou une candidate. (Imprimez en recto verso au cas où la réponse parviendrait en utilisant votre lettre).

Vous trouvez également 5 exemplaires du livret "Au premier rang la pollution du sang" à joindre à la lettre que vous enverrez aux candidats députés, ainsi vous saurez ce que chacun pense de notre combat. Ces 3 réponses

à nos questions des nombreux candidats de votre circonscription vous appartient.

Ce qui intéresse le siège de l'association, c'est de connaître la réponse de celui qui sera élu le 17 juin 2007.

C'est pourquoi nous vous demandons dès le 18 juin de nous faire parvenir si vous l'avez, les réponses de celui qui sera devenu le député de votre circonscription pour les 4 ans à venir. Il serait donc important (si vous avez cette information) d'interroger ceux qui ont des chances d'être élus.

Il nous reste un peu plus de 2 000 plaquettes "Au premier rang la pollution du sang" si vous en voulez d'autres, nous vous demandons pour les envoyer une enveloppe timbrée à votre adresse à 0.86 € pour 1 ou 2 livrets (25 ou 42 gr avec l'enveloppe) et à 1.30 € pour (3,4 ou 5 livrets).

Pour un nombre plus important, nous consulter.

Les députés sortant de l'UMP seraient tous reconduits comme candidats pour les prochaines législatives sauf Philippe De Villiers (c'est par une indiscrétion que nous avons cette information)



**Pensez à nous aider autour de vous !
Votre soutien nous est précieux,
communiquez notre existence, proposez
leur de nous soutenir. Merci.**

Rejoignez notre association !

Ses seules ressources sont les cotisations de ses membres

Le tarif d'adhésion comprend la **cotisation annuelle** + le **droit d'adhésion**

Droit fixe payable une seule fois au moment de l'adhésion soit 20 € (chèque total à l'ordre de LNPLV)

Membre actif individuel ... 55 € | Membre actif couple ... 65 € | Membre de soutien ... + de 65 €

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom / Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Fait à

Signature :

Le :



Livres

Vaccins et vaccinations

Collectif Ligue
Synthèse de la situation actuelle.
Analyse des risques.....R1 **2,00 €**

Les 10 plus gros mensonges sur les vaccins

I S. Simon
Si vous croyez vraiment, entre autre, que :
- Pasteur est un bienfaiteur de l'humanité,
- Vacciner son enfant, c'est le protéger,
- Le vaccin contre le Tétanos est indispensable...

Alors ce livre est fait pour vous : ne vous laissez pas désinformer plus longtemps !.....R25 **16,00 €**

Vaccination, je ne serai plus compliqué !

Dr Jean Méric
Explique pour 7 maladies contre lesquelles il existe un vaccin, ce qu'elles sont, comment elles se développent et pourquoi le vaccin ne marche pas, en particulier, le tétanos et la polio ..
.....R2 **19,50 €**

Vaccination, les vérités indésirables

I M. Georget
Une analyse scientifique de tous les aspects des vaccinations...R3 **23,00 €**

Vaccin Hépatite B

S. Simon, Dr. M. Vercoutere
Les coulisses d'un scandale R5 **19,50 €**

Exercice illégal de la guérison

I S. Simon
Comment respecter le serment d'Hippocrate dans un système gangrené par le pouvoir médico-économique ?
.....R6 **20,00 €**

Vaccination, l'overdose

S. Simon (nouvelle édition)
Une enquête magistrale, une information objective sur ce que les pouvoirs publics cherchent à nous cacher R7 **21,00 €**

La Dictature Médico-Scientifique

S. Simon (nouvelle édition)...R8 **18,50 €**

Vaccination : la Grande Illusion

R. Bickel - Bande Dessinée
Plus de 120 pages d'images décoiffantes accompagnées de textes humoristiques et d'informations scientifiques
.....R9 **12,00 €**

Vaccinations : le droit de choisir

Dr. F. Choffat
Vaccinations et obligations vues par un médecin suisseR11 **14,50 €**

La Faillite du B.C.G.

Dr. M. Ferru
La longue histoire d'une vaccination controversée (prix spécial) R10 **10,00 €**

Pack de deux livres

(pour les futurs ou jeunes parents)
.....R12 **15,00 €**

Vaccinations le droit de savoir

M. Georget (agrégué de biologie)
Les renseignements de base, pour transformer son intuition en arguments scientifiques

Les droits des mères

S. Gamelin-Lavois et M. Herzog-Evans (juriste)
Les droits et les devoirs engendrés par l'arrivée d'un enfant (des congés postnataux aux avantages fiscaux)

Le dossier noir du vaccin contre l'hépatite B I L. Foucras
Témoignage documenté et bouleversantR13 **15,00 €**

Mise à jour MARS 2007

Service librairie

Informez-vous, lisez nos ouvrages, vous serez mieux à même de parler du sujet des vaccinations. **Car il ne suffit pas de demander la liberté de choix, encore faut-il avoir des éléments sur lesquels fonder votre opinion et votre décision.**

Rxx : référence du livre pour toute commande

Nouveau

Ce qu'on nous cache sur les vaccins

S. Simon
Analyse du vaccin, son efficacité, ses effets indésirables, positions comparatives de la France et des autres pays
.....R29 **17,90 €**

Vaccins, l'avis d'un avocat

On nous aurait menti ? I J.P. Joseph
Ne pas faire vacciner vos enfants, tout en respectant la loi - MODE D'EMPLOIR30 **11,00 €**



Autres

Législation Vaccinale

(mise à jour août 2004)R19 **2,00 €**

La mort subite du nourrisson

C. Leick-WelterR20 **2,00 €**

CD Audio - 2 titresR21 **5,00 €**

Vaccinations on nous aurait menti

Des textes très audibles sur une musique entraînante pour faire passer en souriant un message très sérieux

Le rap à fromage

Un message pour l'alimentation saine sur une musique rap avec des textes très audibles et humoristiques

Réalités & vaccinations

N°1 Le hors série "50 ans de la ligue" R22 **2,00 €**

N°2 Aujourd'hui fabuleuses innovations R23 **6,00 €**

N°3 Septembre 2005R26 **4,00 €**

N°4 BCGR27 **4,00 €**

N°5 Pas de zéro de conduiteR28 **5,00 €**

N°6 Levée de l'obligation vaccinale ? R31 **5,00 €**

Logo autocollantR24 **0,50 €**

Dossiers

Thèse doctorat en médecine sur les effets du vaccin anti-hépatite B

Dr Line CIVARIOT-CABOT
Etude rétrospective de patients ayant contracté l'hépatite B et/ou ayant été vaccinés contre elle.
292 pages.....R18 **15,00 €**

Les menaces cachées des programmes de vaccination (TOES)

I S. Delarue (1989)
.....R14 **5,00 €**

Les campagnes de vaccinations systématiques

I S. Delarue (1989)
sont-elles compatibles avec une politique écologique de la Santé ?R15 **5,00 €**

Campagne de vaccination

contre rougeole, oreillons et rubéole : projet contraignant pour un avenir incertain (Groupe Médical Suisse de réflexion sur le vaccin R.O.R.)R16 **5,00 €**

Réflexions/Vaccin anti-hépatite B

N. Gérard (mise à jour janvier 2002)
Document donnant l'essentiel de ce qu'il faut connaître sur cette maladie et sur la vaccination correspondanteR17 **8,00 €**

Des livres qui sont livrés chez vous au même prix que si vous les achetiez en librairie
(participation aux frais postaux de 2 €)

Dès 20 € de commande Port Gratuit

Règlement à la commande par chèque à l'ordre de **LNPLV**
Aucun envoi contre remboursement I Pour l'étranger, nous consulter

Ligue Nationale Pour la Liberté des Vaccinations ou LNPLV

B.P. 816 - 74016 ANNECY Cedex

Tél. 00 (33) 04 50 10 12 09

Fax sur demande

Horaires

du mardi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

E-mail : contact@infovaccin.fr

site internet : <http://www.infovaccin.fr>

Rejoignez notre association !

Bulletin d'adhésion page précédente